Envoyé en préfecture le 24/09/2025
Reçu en préfecture le 24/09/2025
Publié le
ID : 085-248500464-20250902-BC02092501-DE

Mis en ligne le 27.10.26

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 02 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux du mois de septembre à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16 **Date de convocation : 27 août 2025**
Membres présents : 13
Votants : 13
Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Anne ROY, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Antoine HERITEAU.

Assistaient également à la séance :
Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Vincent LEBRETON, Directeur Général Adjoint.

Secrétaire de séance : Jean-Louis ROY.

Délibération n°BC02092501 - SUBVENTIONS INFERIEURES A 23 000 EUROS - SOLIDARITES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC25022515 du Conseil Communautaire du 25 février 2025 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2025,

Vu l'attribution n°2-3 de la délibération n°CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020 portant délégation au Bureau Communautaire pour « octroyer des subventions à des associations n'ayant pas d'activités économiques, dont le montant cumulé est inférieur à 23 000 euros par an »,

Madame Céline REVEAU Vice-Présidente en charge des Solidarités, présente les subventions étudiées en Commission Solidarités, et proposées au vote :

- Familles Rurales Vendée – dispositif La Boît'à Talents : 800 euros

Envoyé en préfecture le 24/09/2025
Reçu en préfecture le 24/09/2025
Publié le
ID : 085-248500464-20250902-BC02092501-DE

- Maison Départementale des Adolescents : 13 056,62 euros

Après avoir entendu l'exposé de Madame Céline REVEAU, le Bureau communautaire, à l'unanimité, VOTE les subventions indiquées, au titre de l'année 2025.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,
Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 24/09/2025
Qualité : Présidente de la CC Pays de Pouzauges

Le secrétaire de séance
Jean-Louis ROY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'ile Gloriette – 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Envoyé en préfecture le 24/09/2025
Reçu en préfecture le 24/09/2025
Publié le
ID : 085-248500464-20250902-BC02092502-DE

Pays de Pouzauges
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 02 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux du mois de septembre à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16
Membres présents : 13
Votants : 13
Quorum : 9

Date de convocation : 27 août 2025

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Anne ROY, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Antoine HERITEAU.

Assistaient également à la séance :
Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Vincent LEBRETON, Directeur Général Adjoint.

Secrétaire de séance : Jean-Louis ROY.

Délibération n°BC02092502 - PARTICIPATION FINANCIERE A L'AMENAGEMENT DU POSTE DE TRAVAIL DU SECRETARIAT MEDICAL DES MEDECINS DE LA MAISON DE SANTE DE POUZAUGES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC25022515 du Conseil de Communauté du 25 février 2025 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2025,

Vu l'attribution n°2-4 de la délibération n°CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020 portant délégation au Bureau Communautaire pour « octroyer des subventions ou autres aides en application des règlements d'attribution et critères définis par le Conseil de communauté »,

Monsieur Jean-Louis ROY expose que le Bureau des Vice-Présidents du 03 décembre 2024 a émis un accord de principe pour autoriser les travaux et la prise en charge avec l'Agefiph (Association

Envoyé en préfecture le 24/09/2025
Reçu en préfecture le 24/09/2025
Publié le
ID : 085-248500464-20250902-BC02092502-DE

de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées) de la motorisation de la baie vitrée du secrétariat des médecins de la Maison de Santé de Pouzauges.

Solution retenue pour adapter le poste de travail de la salariée secrétaire médicale de la SCM de l'Etoile (médecins généralistes Cadoret, Louarn et Soulard) qui bénéficie d'une RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé).

L'Agefiph s'est engagée à couvrir 45% de la dépense et la communauté de communes 55% de la dépense (décision BVP 50% en décembre 2024 remontée à 55% en février 2025).

Les travaux ont été effectués en juin 2025 par l'entreprise JM Ouvertures des Herbiers (devis retenu à date du 31-05-2024 pour un montant de 2 408.30 € HT soit 2 889.96 € TTC).

La SCM de l'Etoile a réglé la totalité de la facture pour 2 889.96 € TTC.

L'Agefiph a versé une subvention de 45% de ce montant soit 1 300.49 € TTC à la SCM.

Il est proposé au Bureau communautaire que la Communauté de communes du Pays de Pouzauges prenne à sa charge 1 589.47 € TTC qu'elle reversera sous forme de subvention à la SCM de l'Etoile.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Louis ROY, le Bureau communautaire, à l'unanimité, VOTE le versement d'une subvention de 1 589.47 € TTC à la SCM de l'Etoile.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,
Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 24/09/2025
Qualité : Présidente de la CC Pays de Pouzauges

Le secrétaire de séance
Jean-Louis ROY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'ile Gloriette – 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Envoyé en préfecture le 24/09/2025
Reçu en préfecture le 24/09/2025
Publié le
ID : 085-248500464-20250902-BC02092503-DE

Pays de Pouzauges
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 02 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux du mois de septembre à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16
Membres présents : 13
Votants : 13
Quorum : 9

Date de convocation : 27 août 2025

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Anne ROY, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Antoine HERITEAU.

Assistaient également à la séance :
Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Vincent LEBRETON, Directeur Général Adjoint.

Secrétaire de séance : Jean-Louis ROY.

Délibération n°BC02092503 - SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES - AIDES A LA REHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 2-4 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Octroyer des subventions ou autres aides en application des règlements d'attribution et critères définis par le Conseil Communautaire »,

Vu la délibération n°CC06022424 du Conseil de communauté du 06 février 2024, approuvant les conventions avec Vendée Eau pour l'assainissement collectif et autorisant la Présidente à signer les conventions et tout document se rapportant à ce dossier ;

Envoyé en préfecture le 24/09/2025
Reçu en préfecture le 24/09/2025
Publié le
ID : 085-248500464-20250902-BC02092503-DE

Vu la délibération n°CC27052515 du Conseil communautaire du 27 mai 2025, approuvant la revalorisation des aides à la réhabilitation des assainissements non collectifs, à compter du 1er juillet 2025 ;

N° de Dossier	Nom du demandeur	Commune du projet	Montant travaux TTC	Montant de l'aide Com Com
2025/ANC24			13 719,50 €	1 000,00 €
2025/ANC25			11 901,01 €	4 000,00 €
2025/ANC26			10 896,60 €	1 000,00 €
		TOTAUX	**36 517,11 €**	**6 000,00 €**

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE le versement de ces subventions au titre de l'aide à la réhabilitation des assainissements non collectifs figurant dans les tableaux ci-dessus.**

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,
Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 24/09/2025
Qualité : Présidente de la CC Pays de Pouzauges

Le secrétaire de séance
Jean-Louis ROY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette – 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Envoyé en préfecture le 24/09/2025
Reçu en préfecture le 24/09/2025
Publié le
ID : 085-248500464-20250902-BC02092504-DE

Pays de Pouzauges
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 02 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux du mois de septembre à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16
Membres présents : 13
Votants : 13
Quorum : 9

Date de convocation : 27 août 2025

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Anne ROY, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Antoine HERITEAU.

Assistaient également à la séance :
Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Vincent LEBRETON, Directeur Général Adjoint.

Secrétaire de séance : Jean-Louis ROY.

Délibération n°BC02092504 - PACTE TERRITORIAL - AIDE AUX PARTICULIERS - VERSEMENT DES SUBVENTIONS HABITAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n°CC25022520 du Conseil communautaire du 25 février 2025, approuvant l'engagement d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) Pacte Territorial, dans le cadre du futur service public de rénovation de l'habitat.

Vu l'attribution 2-4 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Octroyer des subventions ou autres aides en application des règlements d'attribution et critères définis par le Conseil Communautaire »,

Monsieur Jean-Claude Marchand, Vice-président en charge du Pôle aménagement du territoire,

Envoyé en préfecture le 24/09/2025
Reçu en préfecture le 24/09/2025
Publié le
ID : 085-248500464-20250902-BC02092504-DE

expose que le Pacte Territorial remplace les programmes précédents OPAH et PTRE. Il prend la forme d'une convention définissant les orientations, les actions et les moyens en ingénierie pour assurer le portage du service via les Espaces Conseil France Rénov'.

Dans ce cadre du Pacte Territorial plusieurs dossiers sont recevables. Les tableaux récapitulatifs des aides figurent en annexe à la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE le versement de ces subventions au titre de l'aide du Pacte Territorial pour un montant total de 24 250 €, qu'elles figurent en annexe à la présente délibération.**

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,
Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 24/09/2025
Qualité : Présidente de la CC Pays de Pouzauges

Le secrétaire de séance
Jean-Louis ROY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'ile Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Envoyé en préfecture le 24/09/2025
Reçu en préfecture le 24/09/2025
Publié le
ID : 085-248500464-20250902-BC02092505-DE

Pays de Pouzauges
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 02 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux du mois de septembre à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16
Membres présents : 13
Votants : 13
Quorum : 9

Date de convocation : 27 août 2025

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Anne ROY, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Antoine HERITEAU.

Assistaient également à la séance :
Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Vincent LEBRETON, Directeur Général Adjoint.

Secrétaire de séance : Jean-Louis ROY.

Délibération n°BC02092505 - CESSION D'UN BATIMENT SITUE SUR LA ZONE DU FIEF ROLAND A POUZAUGES A L'ENTREPRISE EFFET BOIS - DELIBERATION COMPLEMENTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 1-5 de la délibération n° CC04062008 du Conseil communautaire du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Prendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution de toutes conventions et actes authentiques dont les engagements financiers qu'elles comportent pour la CCPP sont supérieurs à 50 000 € HT et inférieurs ou égaux à 200 000 € HT lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget »,

Vu la délibération n°BC09032101 du Bureau communautaire en date du 09 mars 2021 autorisant la cession d'un bâtiment,

Envoyé en préfecture le 24/09/2025
Reçu en préfecture le 24/09/2025
Publié le
ID : 085-248500464-20250902-BC02092505-DE

Vu la délibération n°BC10062508 du Bureau communautaire du 10 juin 2025, approuvant la vente d'un bien à l'entreprise de menuiserie L'EFFET BOIS implantée sur la zone artisanale du Fief Roland à Pouzauges,

Monsieur Lionel Gazeau, Vice-Président en charge de l'Economie Territoriale et Urbanisme, expose que l'entreprise de menuiserie L'EFFET BOIS est implantée sur la zone artisanale du Fief Roland à Pouzauges depuis le 1er avril 2019.

Le bien est composé de deux ateliers-relais n°05 et n°06 et de leurs terrains, cadastrés sur les parcelles AN n° 222 et AN n° 235, d'une surface d'environ 2 200 m² situés respectivement aux 31 et 35 Rue des Vignerons – Zone d'activités du Fief Roland à Pouzauges, au prix de 180 000€ HT.

Suite à une rencontre qui a lieu avec l'entreprise L'EFFET BOIS en date du 18 juin 2025, il a été convenu, pour trouver un découpage parcellaire cohérent, de céder à l'entreprise une portion de la parcelle AN n°235 (100m2), attenante à la parcelle contenant le bien.

Pour rappel, le service des Domaines avait donné une première estimation du bien à 180 000 €, reçue en date du 24 février 2021. Puis, le service des Domaines a de nouveau été sollicité le 23 mai 2025 et donné une nouvelle estimation de 150 000€, assortie d'une marge d'appréciation de 10%.

Cependant, la consultation du service des domaines pour la parcelle AN n°235 avait été omise. Le service des Domaines a donc été de nouveau consulté et a donné une estimation de l'emprise de la parcelle AN 235 à 2 000 € HT, en date du 02 juillet 2025.

Considérant la décision du 09 mars 2021 et celle du 10 juin 2025, il est proposé d'approuver la cession de la parcelle au prix initialement validé à hauteur de 180 000 € HT.

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE la vente du bien composé de deux ateliers-relais n°05 et n°06 et de leurs terrains, cadastrés sur les parcelles AN n° 222 et AN n° 235, d'une surface d'environ 2 200 m² situés respectivement aux 31 et 35 Rue des Vignerons – Zone d'activités du Fief Roland à Pouzauges, au prix de 180 000€ HT,**
- **AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à signer l'acte et tout document s'y référent.**

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,
Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

Envoyé en préfecture le 24/09/2025
Reçu en préfecture le 24/09/2025
Publié le
ID : 085-248500464-20250902-BC02092505-DE

La Présidente,
Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 24/09/2025
Qualité : Présidente de la CC Pays de Pouzauges

Le secrétaire de séance
Jean-Louis ROY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'ile Gloriette – 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Envoyé en préfecture le 24/09/2025
Reçu en préfecture le 24/09/2025
Publié le
ID : 085-248500464-20250902-BC02092506-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 02 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux du mois de septembre à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16
Membres présents : 13
Votants : 13
Quorum : 9

Date de convocation : 27 août 2025

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Anne ROY, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Antoine HERITEAU.

Assistaient également à la séance :
Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Vincent LEBRETON, Directeur Général Adjoint.

Secrétaire de séance : Jean-Louis ROY.

Délibération n°BC02092506 - CANDIDATURE AU DISPOSITIF TERRITOIRES PILOTES POUR LA TRANSMISSION AGRICOLE DE LA REGION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 2-2 de la délibération n° CC04062008 du Conseil communautaire du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Solliciter toute subvention et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants »,

Madame Adeline Auberger, Vice-Présidente en charge du Pôle Transitions expose qu'en 2021, la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges a constitué un groupe agricole. Il s'agit d'un groupe d'échange d'une quinzaine de personnes, représentatif du monde agricole du territoire afin de partager et construire ensemble des solutions pragmatiques et locales dans le cadre de son projet de territoire.

Envoyé en préfecture le 24/09/2025
Reçu en préfecture le 24/09/2025
Publié le
ID : 085-248500464-20250902-BC02092506-DE

C'est ainsi que le Pays de Pouzauges a initié, avec ce groupe d'agriculteurs, dès 2021, un travail de concertation et de co-construction autour de l'agriculture et de l'aménagement du territoire, de l'alimentation, de l'énergie, de la biodiversité et de l'eau... Un des premiers enjeux soulignés était la question de l'attractivité du métier d'agriculteur, et du renouvellement des générations agricoles.

En effet, sur le Pays de Pouzauges, l'agriculture représente plus de 900 actifs (soit le 2ème employeur du territoire). Cependant, 30% des exploitations ont disparues ces 12 dernières années, soit 33% des effectifs en moins sur 10 ans. 144 exploitants agricoles ont plus de 55 ans (pour environ 40% des surfaces). L'enjeu, ici comme ailleurs est immense.

Pour répondre à cet enjeu, des actions sont menées conjointement avec le groupe agricole et en partenariat avec la Chambre d'Agriculture :

- En 2022, un dossier spécial sur les témoignages d'agriculteurs avec la mise en avant de la diversité des exploitations et de transmissions réussies a été publié dans le journal trimestriel « l'Actu du Pays de Pouzauges » distribué à tous les habitants du Pays de Pouzauges.
- En 2023, une étude de repérage des cédants a été menée par la Chambre d'Agriculture.
- En janvier 2024, un forum « installation-transmission » a été organisé par la Communauté de communes, le groupe agricole, la Chambre d'Agriculture et la MFR de Pouzauges. Cet événement avait pour objectif de faciliter l'échange entre des agriculteurs du territoire et des jeunes en formation agricole. Ce fut l'occasion pour eux de partager leurs expériences, leurs parcours et d'évoquer la réalité du métier.
- Un travail est en cours sur la mobilisation des agriculteurs pour parrainer des classes dans le cadre du dispositif Ecl'Or (un parcours d'orientation co-construit avec les enseignants, les entreprises et la collectivité. Il est proposé aux 4ème et 3ème des collèges et MFR de Pouzauges).

La Région Pays de la Loire quant à elle fait du renouvellement des générations agricoles une priorité. C'est pourquoi elle a créé, en partenariat avec la Chambre Régionale d'Agriculture et les Jeunes Agriculteurs, le dispositif « Territoires pilotes pour la transmission agricole », dispositif inédit en France. Depuis le lancement, 10 territoires à l'échelle d'EPCI se sont impliqués pour mener ce projet de 3 ans qui vise à améliorer le taux de renouvellement agricole au niveau local en menant des actions innovantes, multi-partenariales. La Région prévoit d'étendre ce dispositif à de nouveaux territoires.

Un temps fort a eu lieu sur ce dispositif le 2 avril dernier, organisé par la région afin de faire une restitution de l'expérimentation des Communautés de communes engagées dans le dispositif favorisant la transmission et l'installation de jeunes.

La région a décidé de poursuivre l'accompagnement des collectivités sur ce dispositif financé par la Région à hauteur de 40 000 € sur 3 ans soit 30 %, 50 % par les autres acteurs agricoles (Chambre Agriculture...) et 20 % par la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges (soit 27 000 € sur 3 ans pour la CCPP au maximum).

Dans un contexte de renouvellement des équipes municipales et communautaires en 2026, s'engager dans ce dispositif « territoires pilotes » permettrait au Pays de Pouzauges de poursuivre

Envoyé en préfecture le 24/09/2025
Reçu en préfecture le 24/09/2025
Publié le
ID : 085-248500464-20250902-BC02092506-DE

ce travail et de donner les moyens aux acteurs du territoire d'agir, concrètement et dans la durée.

Le groupe agricole a d'ailleurs été consulté sur ce sujet et est d'accord pour participer à la mise en œuvre de ce dispositif qui pourrait permettre de déployer notamment des actions de communication et de développer les partenariats avec les différents acteurs.

Ainsi, la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges se porte candidate pour être accompagnée par la Région dans la mise en œuvre du dispositif territoires pilotes pour la transmission agricole.

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE la candidature de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges au dispositif territoires pilotes pour la transmission agricole,**
- **AUTORISE Madame la Présidente à solliciter tous les financements liés à ce dispositif.**
- **AUTORISE Madame la Présidente à signer tous les documents afférents à cette candidature.**

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,
Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 24/09/2025
Qualité : Présidente de la CC Pays de Pouzauges

Le secrétaire de séance
Jean-Louis ROY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'ile Gloriette – 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Envoyé en préfecture le 24/09/2025
Reçu en préfecture le 24/09/2025
Publié le
ID : 085-248500464-20250902-BC02092507-DE

Pays de Pouzauges
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 02 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux du mois de septembre à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16
Membres présents : 13
Votants : 13
Quorum : 9

Date de convocation : 27 août 2025

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Anne ROY, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Antoine HERITEAU.

Assistaient également à la séance :
Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Vincent LEBRETON, Directeur Général Adjoint.

Secrétaire de séance : Jean-Louis ROY.

Délibération n°BC02092507 - CONVENTION AVEC LE SYDEV SUR LE PROGRAMME GEOBAT POUR LA MISE EN PLACE D'UNE GTC AU CENTRE CULTUREL DE L'ECHIQUIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 1-5 de la délibération n° CC04062008 du Conseil communautaire du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Prendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution de toutes conventions et actes authentiques dont les engagements financiers qu'elles comportent pour la CCPP sont supérieurs à 50 000 € HT et inférieurs ou égaux à 200 000 € HT lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget »,

Madame Mélanie Mulowsky, Vice-Présidente en charge du Pôle Culture, expose que dans le cadre du Decret BACS (Building Automation and Control Systems) entré en vigueur le 20 juillet 2020, complété par le décret du 7 avril 2023 relatif aux systèmes d'automatisation et de contrôle des

Envoyé en préfecture le 24/09/2025
Reçu en préfecture le 24/09/2025
Publié le
ID : 085-248500464-20250902-BC02092507-DE

bâtiments tertiaires, il est obligatoire de mettre en place une GTC (Gestion Technique Centralisée) sur le bâtiment culturel de l'échiquier.

En effet, la mise en place d'un système d'automatisation et de contrôle des bâtiments dans les bâtiments tertiaires (existants ou neufs) non résidentiels, équipés d'un système de chauffage ou de climatisation, combiné ou non à un système de ventilation, dont la puissance nominale est supérieure à 290 kW est obligatoire au 1er janvier 2025.

Cette GTC permet l'accès à la programmation et à la surveillance des systèmes et des zones du bâtiment à partir d'une seule interface graphique :

- ✓ Chauffage
- ✓ Rafraîchissement
- ✓ Traitement d'air
- ✓ Température ambiante
- ✓ Eclairage
- ✓ ECS
- ✓ Comptage...

Le SYDEV propose un accompagnement clé en main de la CCPP pour la réalisation des travaux de pose de cet équipement via le programme Geobat « Gestion Energétique Optimisée des Bâtiments" avec une subvention des études et des travaux à hauteur de 30% du montant HT plafonné à 80k€/projet et d'un reste à charge supérieur à 40%.

Une avance remboursable est possible à titre gracieux sur une période de 6 ans maximum pour les projets dont le reste à charge final est supérieur à 25 000 euros. Si refus de l'avance remboursable, la subvention études et travaux : passe à 35%.

Ainsi la communauté de communes et le SYDEV doivent conclure une convention d'accompagnement pour la réalisation des travaux et les modalités de financement de l'Opération pour la Collectivité.

DESCRIPTIF DU PROJET :

- **Centre culturel de l'Echiquier**

Projet	Installation d'une GTB : *Pilotage et suivi des équipements de chauffage, ventilation, climatisation, éclairage* *Suivi des températures par zone* *Suivi énergétique chauffage, climatisation, ventilation, éclairage* *Mise en conformité Décret BACS*
Surface	2104 m2
Coûts des travaux	55 0000 €HT
Coûts de Moe	12 000 € HT
Cout mission annexe : SPS (à confirmer en MOE)	1 200 € HT
Coût de l'opération	68 200 €HT (Moe et travaux 67 000 € / mission annexe 1200

Envoyé en préfecture le 24/09/2025
Reçu en préfecture le 24/09/2025
Publié le
ID : 085-248500464-20250902-BC02092507-DE

	€)
Reste à charge pour la collectivité	48 100 €HT avec avance remboursable *[subvention SYDEV 20 100 € (30% Maitrise d'œuvre et travaux)]* ***44 330 €HT sans* avance remboursable** *[subvention SYDEV 23 870 € (35% Maitrise d'œuvre et travaux)]*
Aléas sur l'opération	Réserve d'aléas de 10% intégré à la convention
Gains estimés annuellement pour 10 % d'économie	6 000 €/an

PLANNING PREVISIONNEL :

- fin 2025 : consultation et choix d'une maîtrise d'œuvre
- 1er semestre 2026 : consultation et choix de l'entreprise
- Juin-juillet 2026 : travaux sachant qu'il n'y a pas d'impact en site occupé si les travaux se font sur le second semestre 2026

Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **DONNE son accord pour ce projet**
- **AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention correspondante avec le SYDEV**

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,
Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 24/09/2025
Qualité : Présidente de la CC Pays de Pouzauges

Le secrétaire de séance
Jean-Louis ROY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'ile Gloriette – 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification